

**RAPPORT D'EVALUATION DU PROGRAMME D'ASSISTANCE  
POUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITES DU  
RESEAU DES PARLEMENTAIRES POUR L'ENVIRONNEMENT**

par Boubacar Niane  
Sociologue,  
Analyste d'orientation et de gestion de développement  
[bniane@refer.sn](mailto:bniane@refer.sn)

**Dakar, octobre 2009**

---

*Evaluation commanditée par l'Ambassade des Pays-Bas au Sénégal*

## Sommaire

Résumé exécutif .....	3
Sigles et acronymes .....	5
1. Introduction générale.....	6
2. Le REPES et son contexte de déploiement .....	7
<b>2.1 Cadres de référence</b> .....	7
<i>2.1.1 Cadre logique en matière d'environnement</i> .....	7
<i>2.1.2 Environnement administratif et politique</i> .....	9
<i>2.1.3 Assistance Parlementaire au Sénégal</i> .....	10
<b>2.2 Historique - Domaines d'intervention du REPES</b> .....	10
<b>2.3 Le REPES avant l'AP/RCEP</b> .....	11
3. Le nouveau dispositif opérationnel .....	12
<b>3.1 Composition et fonctionnement du REPES</b> .....	13
<b>3.2 Organisation et fonctionnement de l'AP/RCEP</b> .....	15
<b>3.3 Plans d'action</b> .....	16
4. Résultats obtenus.....	18
<b>4.1 Mobilisation dans et hors du REPES</b> .....	18
<b>4.2 Dynamique partenariale et visibilité du REPES</b> .....	19
<b>4.3 Niveau de réalisation et degré de convergence des plans d'action</b> .....	21
<b>4.4 Fonctions assurées</b> .....	24
<b>4.5 Quelques actions phares</b> .....	25
5. Leçons apprises .....	26
<b>5.1 Effets induits</b> .....	26
<i>5.1.1 Effets planifiés</i> .....	26
<i>5.1.2 Effets non planifiés et obtenus</i> .....	27
<b>5.2 Facteurs de réussite / de contreperformance</b> .....	28
<i>5.2.1 Facteurs handicapants</i> .....	28
<i>5.2.2 Facteurs de facilitation</i> .....	29
<i>5.2.3 Coûts / efficacité – Avantages comparatifs</i> .....	29
<i>5.2.4 Reproductibilité et internalisation des acquis</i> .....	30
<i>5.2.5 Du montage institutionnel de l'AP</i> .....	31
6. Recommandations fortes .....	31
7. Eléments de conclusion - Perspectives.....	32
Annexe 1 : Documentation et personnes-ressources .....	34
Annexe 2 : Extraits des TdR de l'évaluation .....	36

## Résumé exécutif

*i. La présente évaluation intervient deux ans après la mise en place du Programme d'Assistance parlementaire pour le renforcement des capacités environnementales (AP/RCEP). Elle n'est pas une évaluation au sens de faire la balance entre positif et négatif, mais est plutôt une évaluation-apprentissage. Cette dernière permet i) d'identifier des effets produits (planifiés ou non), ii) de tirer des enseignements de certaines situations, iii) de capitaliser ou de valoriser les acquis les plus pertinents, tout en identifiant des pistes de solution des contreperformances notées. Le rapport d'évaluation s'appuie essentiellement sur l'analyse des plans et activités de l'équipe des deux assistants ainsi que sur l'exploitation d'entretiens avec des acteurs concernés par le Réseau. D'autres documents pertinents ont été aussi analysés.*

*ii. Le Programme d'AP/RCEP, même s'il n'est pas le premier du genre au Sénégal, présente des avantages comparatifs certains. Mis en place en septembre 2007 grâce à la Coopération néerlandaise (par le canal de l'NICN) avec une équipe de deux assistants, il intervient dans un contexte marqué notamment par des défis environnementaux et sociopolitiques notables. Entre autres, il y a ii) une pollution multiforme dont le seuil de tolérance est très souvent dépassé avec comme conséquences des nuisances et maladies; iii) des changements climatiques dont les conséquences sur l'agriculture peuvent hypothéquer le développement d'un pays dont l'économie repose pour une large part sur le monde rural ; un relatif déficit de la maîtrise, par la plupart des parlementaires des questions techniques relatives à l'ERN. Il s'y ajoute une forte prépondérance de l'Exécutif sur le Législatif en particulier.*

*iii. Créé en 1998, le REPES a été déclaré comme "Association des Parlementaires pour la protection de l'Environnement". Il dispose d'un récépissé de reconnaissance du Ministère de l'Intérieur. Actuellement, le Réseau regroupe environ 80 membres avec des profils professionnels divers dont plusieurs spécialistes des questions environnementales et du droit. Les femmes y sont aussi assez bien représentées.*

*iv. Globalement le REPES présente les fondamentaux d'un Réseau viable et l'AP enregistre des performances très appréciables. Les trois fonctions essentielles que doit assurer une organisation pour être performante, efficace, ont été plus ou moins prises en charge par l'AP/RCEP au profit du REPES. Il s'agit d'abord de la Production d'un stock de connaissances techniques, d'informations élaborées par l'équipe d'AP. Ledit stock a fait l'objet d'une transmission (formation) aux parlementaires. Ces connaissances ont été quelquefois partagées, échangées (information / sensibilisation) pour accroître leur valeur ajoutée.*

*vi. Certes la visibilité du Réseau s'est accrue depuis l'instauration du système d'Assistance parlementaire. Mais tous les effets escomptés n'ont pas été obtenus, même si d'autres non planifiés sont advenus et ont contribué à une relative plus value du REPES et de l'équipe*

*d'AP. En particulier, le leadership du Réseau en matière de suivi et de contrôle de l'action gouvernementale par exemple, n'est pas encore effectif. Il existe, de la part des acteurs concernés, un réel intérêt pour le Réseau et pour le système d'Assistance parlementaire mis en place. Ce sont là des acquis importants.*

*vii. Dès lors, la question centrale est de savoir si ce potentiel peut être transformé en un engagement fort et durable de tous les acteurs concernés. Autrement dit, le Programme d'AP/RCEP est reconductible moyennant quelques réorientations fortes. Il lui faudra adopter une posture d'anticipation et de prospective plus marquée. La stratégie devrait consister à davantage valoriser les diverses ressources latentes existantes en i) ouvrant de nouveaux espaces d'initiatives et ii) élargissant son portefeuille de partenaires. Tout ceci pourrait être décliné à travers les pistes de réflexion et d'action suivantes :*

- Développer suffisamment les fonctions de contrôle/ suivi, de lobbying et de plaidoyer en faveur de l'Environnement ;*
- Etre plus attentif aux ententes entre PTFs "Environnement" et Gouvernement du Sénégal ;*
- Contribuer à faire disposer au Parlement d'un système permanent d'AP en initiant notamment un processus de mise en place d'un Fonds pour le recrutement et la prise en charge d'un pool d'AP ;*
- Préserver et renforcer le statut et le mode d'adhésion au Réseau afin de minimiser les éventuelles tentatives d'instrumentalisation et de vassalisation ;*
- Renforcer les zones de synergie d'action et de partage du Réseau avec les élus locaux (multiplication et dynamisation des Collectifs régionaux des Elus pour l'Environnement) et diverses organisations de la Société civile.*

## **Sigles et acronymes**

- AOC : Afrique de l'ouest et du Centre
- AP/RECEP : Assistance Parlementaire pour le Renforcement des Capacités environnementales des Parlementaires
- ASAN : Association sénégalaise des amis de la nature
- C.A.P : Connaissances – Attitudes - Pratiques
- CDSMT : Cadre de Dépenses à Moyen Terme
- CILSS : Comité Inter Etats de Lutte contre la sécheresse au Sahel
- CL : Collectivités locales
- CRDI : Centre de Recherches pour le Développement International
- CSE : Centre de Suivi Ecologique
- ERN : Environnement et Ressources naturelles
- IRD : Institut de Recherche et Développement
- IEED : Innovations Environnement Développement
- MEPN : Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature
- MPENBRALA : Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature, des Bassins de Rétention et des Lacs Artificiels
- ONG : Organisation Non Gouvernementale
- OSC : Organisations de la Société Civile
- PAFS : Programme d'Action forestière du Sénégal
- PRCM : Programme Régional de Conservation de la zone côtière et Marine en Afrique de l'Ouest
- PTF : Partenaire Technique et Financier
- REPES (RPSPE) : Réseau des Parlementaires pour l'Environnement au Sénégal
- UAEL : Union de l'Association des Elus Locaux
- UE : Union Européenne
- UICN : Union internationale pour la Conservation de la Nature
- WWF : World Wild Fund

## 1. Introduction générale

1. Le Sénégal, comme beaucoup de pays de la zone subsaharienne, se trouve confronté à de multiples problèmes en matière de gestion durable de l'Environnement et des Ressources naturelles. Entre autres défis qu'il importe de relever pour le Sénégal, les spécialistes notent i) une surexploitation des ressources naturelles due pour la plupart du temps à de fortes concentrations de populations ; ii) une pollution multiforme et dont le seuil de tolérance est très souvent dépassé avec comme conséquences des nuisances et maladies à plus ou moins long terme ; iii) des changements climatiques dont les conséquences sur l'agriculture en particulier peuvent irrémédiablement hypothéquer le développement des pays concernés, car impactant négativement la productivité des populations travailleuses. Toutes ces situations relativement complexes, exigent des solutions techniques très hardies qui doivent être facilitées par une nette volonté politique. Et il est largement admis qu'un des principaux enjeux du travail parlementaire demeure la maîtrise des questions techniques sous jacentes aux débats d'orientation et de décisions politiques. Or tout en votant et/ou ratifiant des lois et conventions relatives à l'Environnement, une très large proportion de parlementaires ne dispose pas d'une maîtrise technique suffisante des questions et enjeux qui s'y rapportent. Dès lors, on peut bien douter de l'effectivité d'un éventuel contrôle et suivi que ces mêmes parlementaires sont pourtant appelés à exercer. Cet état de fait justifie à bien des égards la philosophie et le domaine de pertinence de l'appui de la Coopération néerlandaise pour le REPES. Cet appui a consisté, depuis 2007, à la mise à disposition (par l'entremise de l'UICN) de deux Assistants parlementaires pour les questions environnementales. La mission essentielle de ces assistants est de fournir aux élus et représentants du peuple un ensemble de prestations, d'appuis techniques afin de leur permettre de mieux s'imprégner des questions relatives à la politique environnementale, de disposer de moyens de lobbying, de plaider, etc. Et si l'on s'accorde avec la communauté internationale que la protection et la gestion de l'ERN sont dorénavant des voies obligées vers un développement durable, on perçoit davantage la pertinence du Programme d'AP/RECEP.

2. L'évaluation de ce Programme qui intervient après environ deux ans de fonctionnement (cf. Annexe 2), n'est pas à proprement parler une étude d'impact. Cette dernière suppose un recul plus long. Elle n'est pas non plus une évaluation au sens de faire la balance entre le positif et le négatif. Elle est plutôt une évaluation-apprentissage qui peut permettre i) d'identifier des effets produits (planifiés ou non), ii) de tirer des enseignements de certaines situations, iii) de capitaliser ou de valoriser les acquis les plus pertinents, tout en mitigeant les éventuelles contreperformances. Tout cela nécessite l'analyse des éventuelles contraintes, des dysfonctionnements intervenus. Ce qui pourrait ainsi contribuer à poser les bases d'une nouvelle approche plus efficace.

3. Le présent rapport s'articule autour de trois grands axes. D'abord planter le décor dans lequel sont conçues et déroulées les activités des réseaux parlementaires au Sénégal en général, celles du REPES en particulier. Car ce contexte détermine ou en tout cas influe plus ou moins sur les orientations et actions du REPES. Autrement dit, il a été décrit les cadres

*Rapport final de l'évaluation du Programme d'AP/RECEP au Sénégal*

logiques des politiques environnementales, le contexte politico-administratif d'émergence et de fonctionnement des Réseaux parlementaires sénégalais, avant d'apprécier assez sommairement les orientations et acquis du REPES dans sa première phase d'existence (avant la mise en place du Programme d'Appui). Dans un deuxième temps, le dispositif opérationnel de l'AP/RECEP a été analysé : organisation et fonctionnement du REPES – modes et instruments d'intervention de l'AP – Plans d'action initiés – montage institutionnel du Programme d'Appui. Les résultats obtenus ont été ensuite présentés et appréciés afin de pouvoir identifier non seulement les effets obtenus, mais aussi et surtout les facteurs de facilitation et/ou de contreperformance. Dans un troisième temps, des contours d'actions fortes d'amélioration ont été esquissés.

Pour parvenir à ces résultats, plusieurs outils et instruments ont été utilisés. Outre l'analyse d'une documentation composée pour l'essentiel des programmes de travail et des bilans annuels du REPES et de l'équipe d'AP, plusieurs entretiens ont été menés : membres actuels du REPES – ancien membre – équipe d'AP – responsables de l'UICN - etc. (cf. Annexe 1)

## **2. Le REPES et son contexte de déploiement**

### **2.1 Cadres de référence**

4. Au moins trois cadres référentiels peuvent être retenus pour bien analyser et apprécier les engagements et réalisations du REPES et de l'AP. Il s'agit notamment des différents cadrages législatifs et réglementaires en matière d'ERN, de l'environnement politico-administratif qui reste caractérisé par une prépondérance de l'Exécutif sur le Législatif en particulier, de la relative nouveauté de l'expérience d'Assistance parlementaire au Sénégal.

#### ***2.1.1 Cadre logique en matière d'environnement***

5. Le Sénégal dispose de plusieurs documents de politique environnementale. Outre la Lettre de politique sectorielle de l'Environnement, le Plan national d'Action pour l'Environnement (PNAE), il a été adopté des lois portant sur le Code forestier, le Code de l'Environnement, etc. sans compter le CDSMT "Environnement. Le Sénégal a par ailleurs ratifié plusieurs conventions internationales relatives à l'ERN. Cet arsenal législatif pertinent est très souvent insuffisamment appliqué, voire pas appliqué. En effet, les décrets et autres mesures réglementaires d'opérationnalisation ne sont pas toujours initiés et exécutés avec esprit de suite. Entre autres indicateurs de ces incohérences ou dysfonctionnements, on peut noter par exemple la baisse tendancielle du budget du Ministère en charge de l'environnement depuis 2005, alors que les autorités étatiques déclarent accorder une priorité à la préservation et à la gestion durable de l'ERN. En effet, la part du budget alloué ce Département ministériel par rapport au budget national a enregistré une baisse depuis plusieurs années. De 2,02% en 2005, il est passé à 1,84% en 2006, 1,68% en 2007 et 1,57% en 2008 (cf. Pays-Bas, 2009). Ce qui peut impacter négativement les programmes envisagés et les mesures à mettre en œuvre.

6. Par rapport à une telle situation, le Groupe des bailleurs de fonds 'Environnement' a retenu, d'accord parties, les thèmes prioritaires ciblés par le Gouvernement sénégalais et portant sur

les Aménagements forestiers, la Gestion des Parcs et de la Biodiversité, le Cadre Institutionnel et réglementaire, la Fiscalité forestière. Ces thèmes sont déclinés en actions phares à réaliser. Parmi celles-ci, on peut noter :

- le transfert de compétences dans le cadre de l'aménagement forestier ;
- l'enregistrement de toutes les forêts communautaires sur les cartes d'occupation des sols ;
- le développement de nouvelles stratégies d'énergies domestiques ;
- la promotion des foyers améliorés ;
- l'implication effective des collectivités locales dans le suivi et le contrôle de l'exploitation du charbon ;
- la professionnalisation des filières bois d'œuvre, produits forestiers non ligneux, chasse ;
- la création d'une base de données de produits forestiers non ligneux ;
- l'identification de zones riches en biodiversité et le partage de ces données au niveau national et international ;
- la révision de certaines taxes sur les produits de cueillette et leur harmonisation avec les autres pays de la sous-région (UEMOA, CEDEAO, NEPAD) ;
- la révision des niveaux de taxation du bois d'œuvre et du bois artisanal ;
- l'élargissement la commission nationale des taxes et redevances aux représentants des CL ;
- l'harmonisation des tarifs entre le Service des Douanes et le service Forestier... (cf. Ambassade Pays-Bas, 2009).

7. De manière plus spécifique et dans le cadre de son Appui budgétaire dans le domaine de l'ERN, les Pays-Bas ont retenu les priorités présentées par la partie sénégalaise. Celles-ci indiquent plusieurs actions à mener, avec des dates d'échéance, des indicateurs de réussite, des valeurs déjà disponibles et des repères à atteindre. Entre autres mesures, il est attendu :

- ✓ l'actualisation et l'adoption du PAFS ;
- ✓ la validation du CDSMT Environnement 2005-2007 ;
- ✓ l'engagement du Ministre de l'Environnement pour l'application de la réforme institutionnelle et organisationnelle en tenant compte des recommandations de l'étude financée par l'Ambassade des Pays-Bas ;
- ✓ l'actualisation du CDSMT Environnement 2006-2008 ;
- ✓ l'atteinte d'une moyenne pondérée des critères de gouvernance environnementale au moins égale à 50% ;
- ✓ la part du budget du MEPN dans les dépenses totales de l'Etat hors FDD et FECL et hors intérêts de la dette portée au moins à 2% ;
- ✓ l'élaboration par les directions du MEPN de Plans de Travail Annuels en cohérence avec le CDSMT ;
- ✓ un accroissement sensible du nombre d'hectares de terre mis en défens ;
- ✓ un plus grand nombre de réserves et parcs naturels avec un plan d'aménagement élaboré, approuvé, et mis en œuvre de manière participative ;
- ✓ le recrutement d'éco-gardes fonctionnels ;
- ✓ la création et la légalisation d'un certain nombre de réserves naturelles communautaires ;

- ✓ la réalisation d'un certain nombre de plans de gestion des écosystèmes marins et côtiers ;
- ✓ un plan directeur de gestion des ordures pour les capitales régionales;
- ✓ la création de bois d'école... (Ambassade Pays-Bas, post 2004)

8. Quant à l'UICN, elle a adopté de nouvelles orientations d'action. Elle se concentre dorénavant sur l'appui-conseil, le plaidoyer, la veille environnementale, etc. En d'autres termes, l'UICN s'est largement départie du volet Exécution. Cette réorientation majeure nécessite pour elle, se s'appuyer sur divers leviers, de collaborer avec des organisations comme le REPES ou appartenant à Société civile, pour pouvoir amplifier, démultiplier ses positions et recommandations.

9. Sans être des injonctions pour le REPES, les accords, orientations et programmes d'actions susmentionnés pourraient être des repères dans l'élaboration des plans d'action annuels du Réseau. Le REPES en a-t-il tenu compte ? Si non pourquoi ?

### ***2.1.2 Environnement administratif et politique***

10. En vue de l'avènement d'un véritable Etat de droit au Sénégal (comme d'ailleurs un peu partout dans le monde), il importe de promouvoir et de consolider une séparation effective et une indépendance des différents pouvoirs que sont l'Exécutif, le Législatif, le Judiciaire. Or, plusieurs faits et comportements illustrent bien une relative prépondérance de l'Exécutif par rapport au Législatif sénégalais. Entre autres exemples, on peut citer le nombre de projets de lois par rapport aux propositions de lois depuis l'indépendance. Et un des enjeux majeurs pour les Réseaux parlementaires est de pouvoir contribuer un tant soit peu à amoindrir cette prépondérance, ce joug que favorise d'une certaine manière "*l'atmosphère feutrée des Commissions réglementaires*" selon une expression d'un membre de Réseau parlementaire sénégalais. En d'autres termes, les Réseaux peuvent-ils aider à échapper cet assujettissement ou du moins à la domination relative de l'Exécutif, à ce "contrôle", à l'image de ce qui peut advenir avec les Commissions techniques et/ou Groupes parlementaires ?

11. Le statut ambigu (hybride) des Réseaux parlementaires au Sénégal peut contribuer à ne pas se départir de cette domination. En effet, au début, les Réseaux détenaient davantage leur légitimité du Parlement. Ce qui fait que le Président de l'Assemblée nationale était par exemple Président du premier Réseau mis en place. Il désignait un Président délégué même si le responsable du Réseau demeurait le Coordonnateur choisi par les membres. En clair, même si les Réseaux ne sont pas de jure dans le dispositif réglementaire de l'Assemblée, ils existent de facto<sup>1</sup>. Et ils peuvent bénéficier de l'appui financier et matériel de l'institution. Une autre ambiguïté ou ambivalence des Réseaux est le risque de doublon avec les Commissions techniques. Ces dernières sont des organes mis en place par le Règlement intérieur du Parlement. Dans leur processus de mise en place, les Réseaux sont comme sous la tutelle des

---

<sup>1</sup> - Le REPES est le seul réseau qui dispose d'un récépissé de déclaration comme Association au niveau du Ministère de l'Intérieur (cf. § 16).

Commissions techniques. Mais en même temps, cette ambiguïté peut-être mise à profit pour accroître la capacité du REPES d'influence (cf. plus bas).

12. Une spécificité sénégalaise est la très grande pluralité des Réseaux de parlementaires avec un risque certain de dépréciation de leur image<sup>2</sup>. Selon plusieurs sources orales, ils sont plus d'une vingtaine et "*ont souvent une vie relativement éphémère*". Entre autres on dénombre : le Réseau sur le foncier – le Réseau sur l'analphabétisme – le Réseau sur la Banque mondiale – le Réseau sur le NEPAD – le Réseaux des enfants mal traités – le Réseau sur les catastrophes – le Réseau des femmes parlementaires de l'OCI – etc.

### ***2.1.3 Assistance Parlementaire au Sénégal***

13. L'Assistance parlementaire est une démarche relativement nouvelle au Sénégal. La première expérience a été initiée après 2000 avec l'appui (du FNUAP) au "Réseau des parlementaires pour la population et le développement". Ce programme a duré environ trois ans avec un expert danois travaillant en pool avec un AP au Ghana. Ensuite il y a eu une mission d'assistance parlementaire d'environ deux mois (novembre à décembre 2006). Elle s'est déroulée dans le cadre du Programme de Renforcement des Capacités de Responsabilité Financière et de Transparence (PRECAREF) et était centrés pour l'essentiel sur l'examen et le vote du budget 2006. Le travail de la dizaine d'Assistants parlementaires mis à disposition a essentiellement porté sur l'analyse du projet de budget, la rédaction des rapports de la Commission générale des Finances<sup>3</sup>.

14. Quant au travail des AP/RECEP, il s'inscrit dans la dynamique nouvellement retenue par l'UICN et consistant à "influencer" les acteurs pertinents (dont les parlementaires) afin qu'ils assurent mieux leurs responsabilités notamment dans la conservation de la biodiversité. Cette option de l'UICN vise aussi à consolider l'existence du REPES avec qui un accord de partenariat avait été signé en 1997. Les AP mis à la disposition du Réseau, ne disposaient pas au moment de leur recrutement, d'une formation spécifique d'AP même s'ils avaient une technicité avérée dans leur domaine d'exercice c'est-à-dire l'environnement et le juridique. Autrement dit, ils n'ont pas été formés aux techniques de lobbying, de mobilisation sociale, etc. Or le contexte qui est marqué notamment par un net accroissement du volume, de la technicité et de la complexité du travail parlementaire, requiert de telles compétences. Ce qui veut dire qu'il y a là un véritable défi à relever pour les assistants parlementaires.

## **2.2 Historique - Domaines d'intervention du REPES**

15. Le Réseau est une forme d'organisation assez récente au niveau du Parlement sénégalais. Le premier a été le Réseau pour la Population et le développement mis en place en 1996. Mais les Réseaux parlementaires ont commencé à émerger dans le monde durant l'entre-deux guerres en vue de créer de nouveaux espaces d'expression compte tenu de la prépondérance

<sup>2</sup> - Ce qui serait à l'origine de l'étude sur les réseaux commanditée par l'ancien président de l'Assemblée

<sup>3</sup> - Depuis cette année, le même PRECAREF a mis deux Assistants juridiques à la disposition de l'Assemblée (Commission des Finances).

des Pouvoirs Exécutifs. Ces Réseaux qui sont des structures souples, relativement informelles, entendent s'impliquer dans des questions jugées essentielles pour l'action parlementaire (cf. <http://cat.inist.fr>). Ils sont des groupes de pression et d'intervention. Pour le Sénégal, les questions d'environnement étaient initialement prises en charge par le Réseau Population et Développement. Autrement dit, le REPES est né des flancs du Réseau sur la population et le développement.

16. Le réseau des parlementaires pour la protection de l'environnement a été créé en 1998. Ceci à l'initiative de parlementaires membres de la Commission du développement rural et appartenant pour l'essentiel à la majorité présidentielle. Il a été déclaré comme "Association des Parlementaires pour la protection de l'Environnement" et dispose d'un récépissé de reconnaissance du Ministère de l'Intérieur. Ce qui est une démarche bien différente de la mise en place des autres Réseaux actuels (simple déclaration auprès des autorités du Parlement).

17. Les initiateurs du Réseau lui assignaient deux fonctions essentielles. D'abord celle de "veille" afin de soulever au besoin les incohérences de la politique environnementale de l'Exécutif. Ensuite une fonction de "plaidoyer" i) pour la défense de l'environnement face à tout ministre dont les activités sous sa tutelle peuvent impacter négativement l'ERN; ii) auprès des populations pour promouvoir la citoyenneté environnementale (rôle pédagogique et de sensibilisation). Assurer une fonction de plaidoyer, c'est être un centre de diffusion à défaut d'être un centre émetteur. Ce qui suppose disposer de C.A.P. pour faire connaître et reconnaître les avantages comparatifs d'engagements, d'investissements pour la préservation de l'ERN. Le REPES avait-il ces CAP durant sa première phase d'existence ?

### **2.3 Le REPES avant l'AP/RCEP**

18. En tant qu'élu du peuple avec certains privilèges, beaucoup de sollicitations et obligations sociopolitiques, les parlementaires sont des cibles pas toujours faciles à mobiliser pour des activités péri et para parlementaires. C'est dire la somme d'efforts à développer par les animateurs en vue de leur faire participer à de telles activités, même s'ils y trouvent un intérêt certain. Et le dispositif organisationnel doit en tenir largement compte. Dans sa première phase, le REPES était dirigé par un bureau structuré de manière classique : président, vice-président – trésorier – divers secrétaires en charge d'un domaine déterminé. Il s'agit là d'un leadership de type pyramidal qui peut favoriser des mobilisations ponctuelles importantes, mais ne permet pas une grande interactivité, une puissante créativité.

19. Le Plan d'action triennal 2004 – 2006 du Réseau ciblait les objectifs suivants en matière d'environnement de ressources naturelles :

- Renforcer les connaissances, compétences et capacités des membres du Réseau ;
- Soutenir effectivement les actions de l'Etat et de la société civile ;
- Défendre les intérêts et préoccupations des populations ;
- Promouvoir une dynamique de coopération tant au niveau national, sous - régional, qu'international ;

- Développer un large partenariat avec des institutions étatiques, les organismes internationaux et les ONG actives dans l'ERN ; (cf. UICN/REPES, 2007)

20. Le tableau 1 ci-dessous indique les principales activités ou réalisations du Réseau entre 2000 et 2006. Dans une large mesure, elles portent sur des ateliers d'échanges et de formations ou bien sur des visites de sites. Les participants ou cibles prioritaires ont été les parlementaires eux-mêmes. Lesdites activités ont été réalisées grâce notamment à l'appui technique et financier de plusieurs partenaires dont UICN, CRDI, IEED, WWF, WI.

21. Ces activités témoignent bien d'une certaine volonté, d'un engagement appréciable. Mais en même temps, elles révèlent des faiblesses du Réseau. En effet, on peut difficilement soutenir qu'elles ont eu des effets sur les populations, ou ont influencé peu ou prou la politique gouvernementale en ERN. Globalement, le Réseau s'est focalisé durant la période considérée, sur la "fonction formation". La "fonction fabrication" (production) de contenus et la "fonction facilitation" (diffusion – dissémination – partage) de ces contenus ont été quasiment inexplorées.

Tableau 1 : Quelques réalisations du Réseau entre 2000 et 2006

Activités	Année	Thème	Décisions - Effet	Participants - Cibles
<b>Actions parlementaires (questions orales / écrites – propositions lois)</b>		Néant		
<b>Séminaires / Ateliers nationaux</b>	2000  2004	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Politique environnementale au 3<sup>e</sup> millénaire</li> <li>✓ Convention locales</li> <li>✓ Elaboration et validation Plan d'action REPES</li> <li>✓ Formation sur les conventions internationales et programme NEPAD</li> </ul>	Résolution – Plans d'action  Plan d'action 2004-2008	50 parlementaires 47 parlementaires  70 parlementaires et techniciens
<b>Rencontres internationales</b>	2001	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Atelier pour la création réseau parlementaires CILSS</li> <li>✓ 2<sup>e</sup> Forum francophone éducation environnementale (UNESCO)</li> <li>✓ Sommet mondial dével. Durable (Rio + 10)</li> </ul>		
<b>Visites de terrain</b>	2005	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Site de plantes médicinales</li> <li>✓ Réserve de Bandia</li> <li>✓ Zone humide des Niayes (Sam Notaire – Wakhinane Nimzat)</li> </ul>		

Source : UICN/REPES (2007). Bilan succinct des activités du Réseau

### 3. Le nouveau dispositif opérationnel

22. L'installation officielle des assistants parlementaires intervient en septembre 2007. Après cet acte qui marque la reconnaissance du programme par l'institution parlementaire, le Forum de Mbodiène organisé en décembre 2007, constitue à bien des égards, un tournant décisif dans la vie du Réseau. En effet il a permis de poser de nouvelles orientations, une organisation plus dynamique, etc.

23. Dans son domaine d'intervention qui est la gestion durable de l'ERN, le Règlement intérieur du REPES précise les principaux objectifs poursuivis par le REPES :

- renforcer CAP membres
- apporter un soutien constant et éclairé aux acteurs que sont l'Etat, les CL, la Société civile ;
- défendre les intérêts des populations et porter leurs préoccupations prioritaires ;
- promouvoir des échanges au niveau local, national, sous-régional et international pour partager les expériences ;
- développer des partenariats multiples et multiformes ;
- Favoriser et promouvoir une éducation à la citoyenneté active et à l'éco-citoyenneté.( REPES, 2008b).

Dans quelle mesure ces objectifs ont-ils été déclinés, mis en œuvre de manière efficace et efficiente ?

### **3.1 Composition et fonctionnement du REPES**

24. Actuellement, le REPES regroupe environ 80 membres inscrits dont 25 femmes et 14 sénateurs. Six de ces membres n'appartiennent pas à la majorité parlementaire. Toutes les régions du pays y sont représentées. Parmi les professions qui y sont présentes, on note en particulier : professeur SVT - ingénieur géologue – géophysicien - ingénieur hydraulicien - Avocat - Juriste environnementaliste - Docteur en pharmacie - Technicien d'horticulture - Ancien ministre de l'environnement. Ces profils représentent bien un potentiel technique que le Réseau peut et doit mobiliser.

25. L'inscription dans les commissions techniques réglementaires du Parlement obéit à plusieurs règles : nombre limité de participations à des commissions (2 à 3) – respect de quotas suivant les Groupes parlementaires, etc. Pour les réseaux par contre, l'adhésion est totalement libre et illimitée. Le parlementaire peut s'inscrire à autant de réseaux qu'il le souhaite. Il n'y a pas non plus de restriction par des quotas. S'agissant du REPES, l'encadré 1 indique plusieurs médiations pour faire connaissance avec les activités de l'organisation et y participer. Elles montrent en fait l'importance de la diffusion des activités du réseau et sa visibilité afin d'attirer le maximum de membres.

### **Encadré 1 : Quelques médiations d'adhésion**

- **Flash back ..... et engagement**

" L'examen du budget du Ministère de l'Environnement a déclenché en moi un intérêt particulier et je me suis rendu compte que notre vie dépendait pour beaucoup de l'Environnement .... J'ai connu dans ma région d'origine du Nord Sénégal, un endroit boisé, que l'on qualifiait d'impénétrable... Il y avait de la végétation ... il pleuvait ... Lors de mes pérégrinations dans le pays, j'avais constaté qu'il y avait de la verdure .... Mais après, il y a eu beaucoup de prélèvements ... Il y a problème. Nous sommes à la porte du Sahara. Il y avait donc des options à faire .... C'était une priorité nationale et non pas seulement locale. Avant d'être un citoyen, je suis et reste un rural ... Voilà le sens de mon engagement pour le Réseau. (Extrait d'un entretien avec un membre fondateur du REPES)

- **Vu ... dans les couloirs de l'Assemblée**

" Un jour, dans les couloirs de l'Assemblée j'ai vu une affiche qui annonçait la tenue d'un Forum sur l'environnement organisé à Saly (Petite Côte) par le REPES... Cela m'a paru intéressant et je me suis inscrit ..... " (Député membre du REPES)

- **Convaincu .... par un ami**

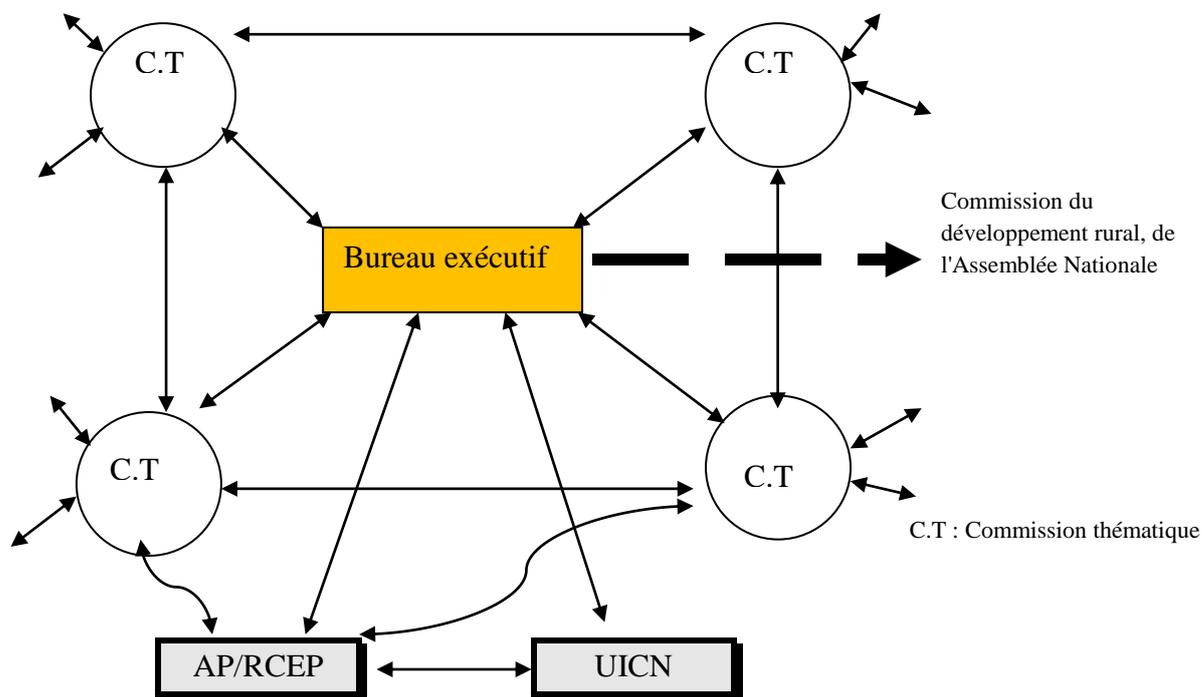
" J'avais un besoin d'apprendre davantage compte tenu du fait que le Sénat était nouvellement mis en place ... Il fallait participer à des commissions et groupes ... J'étais assez indécis.... Et c'est un ami qui avait déjà adhéré au REPES qui m'a conseillé. Cela correspondait aussi à mon profil professionnel (agroforesterie) .... Je ne regrette pas car avec le Réseau on apprend beaucoup ....." (Sénateur membre du REPES)

26. Suite au Forum de Mbodiène, un règlement intérieur a été adopté par l'Assemblée générale du REPES (cf. REPES, 2008b). Ledit règlement stipule que deux assemblées ordinaires sont prévues par an (cf. REPES, 2008b) . Mais les différents documents consultés, ainsi que des témoignages de membres attestent que la tenue de ces assemblées est bien peu régulière. Quid des assemblées extraordinaires. Ce qui fait que toutes les informations ne sont pas bien partagées entre membres. C'est là un facteur de démobilitation possible.

27. Le schéma 1 ci-après montre assez nettement un nouveau management du Réseau basé essentiellement sur un fonctionnement théoriquement plus interactif. Les six Commissions thématiques retenues (Changement climatique Cadre de vie - Biodiversité – Gestion des aires protégées - Lutte contre la désertification - Gestion zones arides et forêts - Gestion des zones humides et des ressources en eau - Conservation des zones marines et côtières – Biocarburants) élaborent chacune un programme d'action<sup>4</sup>. Si les CT sont fonctionnelles et dynamiques, elles constitueraient des sortes de sous-réseaux plus spécifiques, avec des partenaires et bénéficiaires plus ciblés. En outre, la mise en place de ces Commissions thématiques est un exemple de procédure de management interactif pour une appropriation et circulation des informations et connaissances mises à la disposition des Commissions techniques de l'Assemblée en tant que de besoin. Au total, ledit management serait de "type essaimage" avec plusieurs sous-centres de diffusion. Le bureau exécutif jouerait plutôt un rôle de coordination et d'impulsion. Un tel dispositif est bien différent de celui adopté lors de la période 1998 – 2006.

<sup>4</sup> Nous n'avons pu disposer que du programme de la commission Gestion Zones humides et ressources en eau.

Schéma 1 :



28. L'efficacité du REPES comme organisation dépendra largement du fonctionnement de ces CT. Sinon le type de leadership sera davantage "top-down", plus ou moins directif. Et même s'il donne des résultats ponctuels, ceux-ci cesseraient dès que cesse l'intervention de l'animateur principal (ici le Président du Réseau) ou du bureau Exécutif.

### 3.2 Organisation et fonctionnement de l'AP/RCEP

29. L'AP/RCEP a été officiellement installée en septembre 2007. La mission principale qui lui a été assignée est d'agir comme une interface, un "centre-ressources" qui fournit, en tant que de besoin au REPES et à ses membres, l'appui et les facilitations nécessaires pour mener à bien leurs actions parlementaires. Par ailleurs, des relations fonctionnelles et non de tutelle doivent exister entre l'équipe et l'UICN qui gère le programme pour le compte des Pays-Bas.

30. Pour la réalisation de ses missions, l'équipe d'AP dispose d'un bureau assez bien équipé à l'Assemblée nationale (ordinateurs – téléphone). Mais l'accès à Internet n'y est pas encore disponible. Ce qui justifierait que les Assistants travaillent souvent au siège de l'UICN où un local leur est attribué.

31. L'équipe travaille de manière très collégiale. Elle a élaboré plusieurs instruments d'intervention et de gestion. Parmi ceux-ci, on peut noter des plans d'action annuels, des fonds documentaires, des plaquettes d'information, un projet de site Web, etc. Elle a en outre constitué un réseau de collaboration technique avec les directions et services du

MPENBRALA, des Instituts universitaires, etc. En cela, elle joue un rôle d'interface entre le REPES et lesdites structures.

### 3.3 Plans d'action

32. L'examen du tableau 2 montre que pour les années 2008 et 2009, les activités planifiées par les Assistants en rapport avec l'e REPES, portent pour l'essentiel sur les fonctions de production/dissémination (recherche-action), d'information/sensibilisation, de formation, d'échanges et coopération. L'action parlementaire (interpellations – projet de proposition de loi – questions écrites et orales) est aussi prévue. Ces plans d'actions devraient disposer d'une rubrique explicite "Suivi des politiques, de l'application des lois et règlements". A cet effet, les AP mettraient à la disposition des membres du REPES, mais aussi à d'autres parlementaires (travail de lobbying), un récapitulatif d'un "Tableau des Opérations Environnementales" (TOE, à l'image du TOF du Ministère de l'Economie et des Finances). Ledit tableau qui présenterait une vue synoptique des mesures et engagements auxquels le Ministère de l'Environnement a souscrits, renforcerait non seulement l'information des parlementaires, mais les aiderait grandement lors des sessions budgétaires.

Tableau 2 : Récapitulatif des Plans d'actions prévisionnels du REPES

Rubriques	Contenu	
	2008	2009
<b>Organisation et actions de parlementaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réorganisation du REPES</li> <li>- Répertoire des réseaux de parlementaires</li> <li>- Proposition de loi</li> <li>- Questions orales et écrites</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Proposition de loi</li> <li>- Questions orales et écrites</li> <li>-</li> </ul>
<b>Appui technique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plan d'action du REPES</li> <li>- Document de projet</li> <li>- Compte rendus</li> <li>- Notes techniques – avis – analyses</li> <li>- Rapport sur application lois</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Préparation participation Sommet de Copenhague</li> <li>- Notes techniques – avis – analyses</li> <li>- Rapport sur application lois</li> <li>- Compte rendus</li> <li>- Document de capitalisation 1<sup>ère</sup> phase AP/RCEP</li> <li>- Elaboration instrument de gouvernance pour Réseau régional parlementaires</li> </ul>
<b>Formation information Documentation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 6 sessions de formation</li> <li>- Démultiplication du contenu des sessions</li> <li>- Concours scolaire sur l'Environnement</li> <li>- Mise à disposition d'un fonds (100 références) à la biblio de l'Assemblée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise à dispositions de 100 références documentaires</li> </ul>
<b>Etudes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une étude</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 études thématiques</li> <li>- Etude / évaluation application d'une loi environnementale</li> <li>- Etude / lois environnementales sans décret d'application</li> <li>- Etude comparative / législations pays limitrophes</li> </ul>
<b>Développement partenarial coopération</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identification d'acteurs pour partenariat</li> <li>- 4 protocoles de partenariat (dont UAEL et CSE)</li> <li>- 5 CREE</li> <li>- Contacts avec d'autres réseaux</li> <li>- Mise en place Coalition pour le développement du Ferlo</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identification acteurs pour atelier échanges et concertation</li> <li>- 2 protocoles d'accord ou convention de collaboration</li> <li>- Adhésion à l'UICN</li> <li>- Mise en place de 5 CREE</li> <li>- Protocole avec UAEL</li> </ul>

<b>Visites de terrain – Voyages d'études – Rencontres internationales</b>	- Visites de sites à l'occasion des ateliers	- 1 visite d'échanges - 1 visite de site - 3 missions dans pays PRCM
<b>Médiatisation</b>	- Press book - Film - Site web - Photothèque - Bulletin d'info (2 numéros)	- 2 numéros du bulletin d'information - Mise en ligne site Web

Sources : D'après i) UICN/AP, 2007 ; ii) AP/REPES, 2008c ; iii) AP/REPES, 2009 ; iv) REPES (2008a)

33. L'analyse du processus d'élaboration et du contenu de ces Plan d'action révèle un certain déficit d'intégration des programmes de travail des Commissions thématiques du REPES (cf. par exemple celui de la CT Gestion des zones humides et ressources en eau ). En d'autres termes, c'est comme si les deux types de programmes de travail ont été élaborés de manière parallèle, au lieu que le programme général soit la synthèse des plans des commissions sectorielles. Cela pourrait s'expliquer par une léthargie de certaines commissions.

34. Le tableau 3 donne un aperçu des domaines de concentration prioritaire retenus par le REPES. On y note une tendance prononcée pour des séminaires et rencontres, au détriment du travail de "veille parlementaire" (suivi des politiques et de l'application des lois et règlements votés - propositions de lois – questions écrites – lobbying et plaidoyer). Cependant, les visites de terrain occupent une place non négligeable. Mais faudrait-il qu'elles soient source d'action de mobilisation et de sensibilisation des populations et des autorités publiques. Se faisant, le REPES, créerait ainsi les conditions d'une "demande impérieuse" des populations pour la résolution de leurs besoins et préoccupations en matière d'ERN. Ce qui permettrait d'ajouter à la propre "pression" politico-administrative" du Législatif sur l'Exécutif, celle des populations. Puisqu'il faut nécessairement des "conte-poids", cela aiderait à un certain rééquilibrage entre les Pouvoirs.

Tableau 3 : Tendence générale des activités du REPES entre 2007 et 2009

<b>Activités</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>
Participation à des rencontres internationales	+++	+++	++
Participation à des rencontres nationales	+++	+++	++
Organisation de rencontres propres	++	++	++
Session de formation interne	+	+	+
Bulletin de liaison / communiqués de presse	+	+	+
Suivi de l'application des lois et règlements en ERN			
Propositions de lois / questions orales et écrites		+	
Activités de plaidoyer / lobbying	+	+	+
Visites de sites / d'échanges	+++	+++	+++

Sources : D'après i) UICN/AP, 2007 ; ii) AP/REPES, 2008c ; iii) AP/REPES, 2009 ; iv) REPES (2008a)

## **4. Résultats obtenus**

### **4.1 Mobilisation dans et hors du REPES**

34. Les taux de participation des membres aux activités du REPES sont en moyenne de 30 à 40 parlementaires pour les séminaires et autres ateliers. Quant aux visites de terrain, elles mobilisent toujours plus d'une dizaine de participants si elles ne sont pas organisées suite à des séminaires ou réunions. Généralement, les délégations pour des missions à l'étranger sont composées d'une à deux personnes, assez souvent accompagnées par l'AP et quelquefois par un responsable de l'UICN. Ces taux rapportés à la participation des parlementaires aux activités officielles classiques, est relativement satisfaisant, voire encourageant selon plusieurs témoignages. En effet, il est observé qu'au niveau de l'institution parlementaire, les représentants du peuple sont difficilement mobilisables en dehors des sessions prévues par la réglementation.

35. Il a été observé que quelques parlementaires non membres du REPES ont sollicité et obtenu leur participation à des séminaires ou rencontres organisés par le Réseau. Ce qui dénote l'intérêt que peut susciter de telles initiatives comme par exemple l'atelier sur les Energies.

36. Les visites de terrain des membres du REPES suscitent certes la présence de populations riveraines (cf. encadré 2). Mais les mobilisations autour des questions à l'ordre du jour de ces visites sont loin d'être permanentes. Il n'en reste pas moins qu'elles peuvent être des moments d'échanges et de sensibilisation fort appréciables et qui pourraient valorisés (cf. § 34). Hormis l'ASAN, le REPES ne mobilise quasiment pas d'autres organisations de la société civile (OSC). C'est là un déficit à combler.

37. Pour réussir cet aspect cardinal dans le dynamisme, l'efficacité du REPES, plusieurs valeurs et principes essentiels doivent être mis en œuvre. Il s'agit notamment de i) l'implication /responsabilisation, ii) de la valorisation et du partage de capacités endogènes, iii) de la sensibilisation / formation par le vécu, iv) de l'interconnexion et de l'interactivité. Tout cela suppose et requiert un engagement moral et déterminé des animateurs du Réseau, en l'occurrence de son Président. Aux dires des interviewés, ce dernier est dans de telles dispositions.

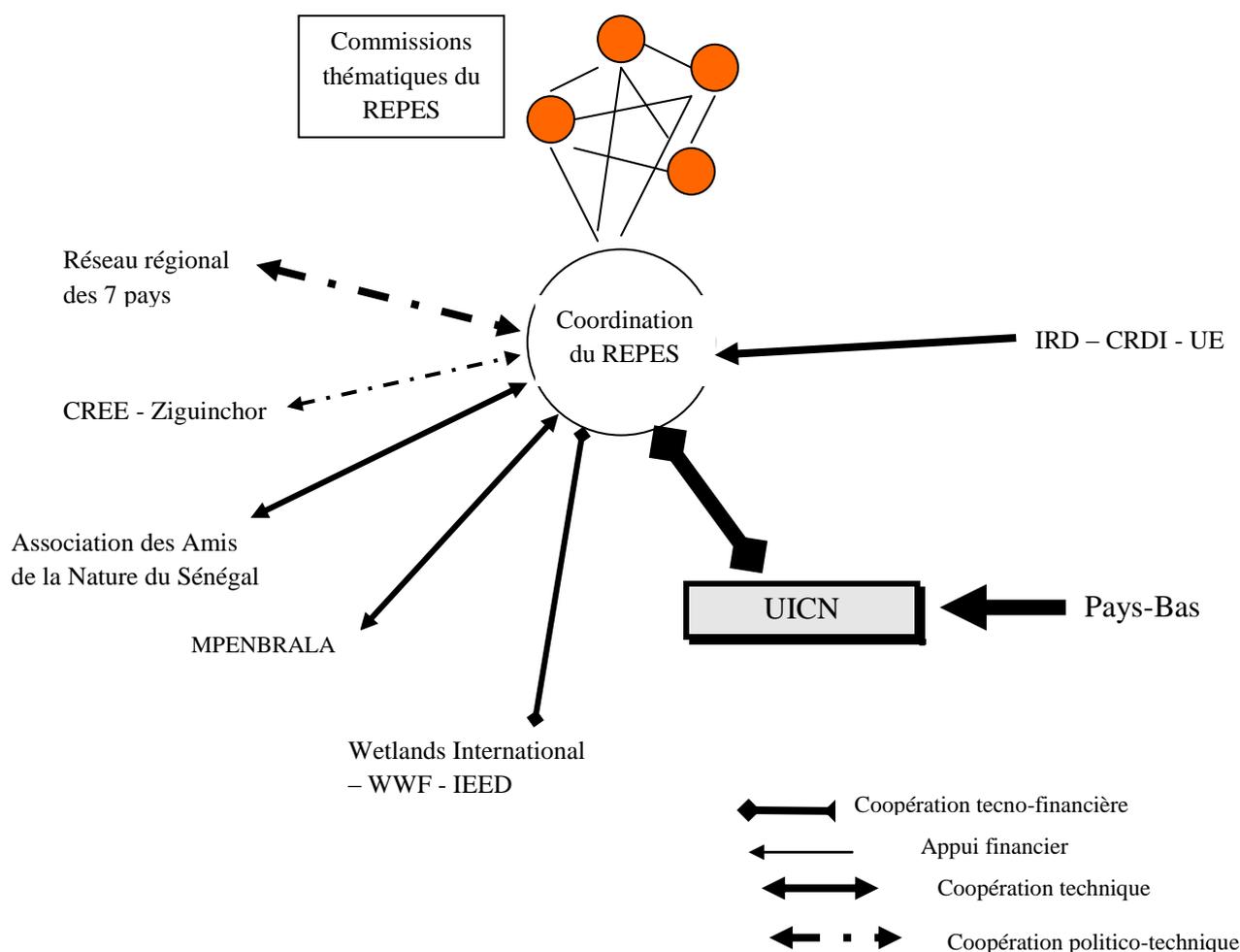
Encadré 2 : Rencontre REPES / population sur exploitation sable des dunes



#### 4.2 Dynamique partenariale et visibilité du REPES

38. Comme le montre le schéma 2, les liens de coopération tissés par le REPES sont très peu variés. Si sa visibilité au niveau de certains partenaires techniques et des directions /services du Ministère en charge de l'Environnement semble assurée, il n'en est pas de même au niveau des collectivités locales, ONG et autres organismes intervenant à la base.

39. En clair, le leadership du REPES n'est pas encore si effectif en vue d'une mobilisation conséquente et effective d'organisations de la SC et des populations quand bien même il y a un effort louable avec l'option de mise en place de CREE. Celle de Ziguinchor est déjà installée. Selon le Président du REPES, ce sera bientôt le tour de Louga, avec éventuellement un Collectif au niveau départemental.

Schéma 2 : Réseau partenarial du REPES<sup>5</sup>

40. En matière de politique de communication, les résultats du REPES sont mitigés. La couverture et le compte rendu des manifestations du réseau sont généralement bien assurés par les organes de presse (journaux – radios – télévision). C'est le cas, entre autres exemples, de la cérémonie d'installation des AP ([www.lesoleil.sn/imprimertout.php3/id\\_rubrique752](http://www.lesoleil.sn/imprimertout.php3/id_rubrique752)), de la visite des sites d'extraction de sable (<http://afrik.com/article13089.html> - 214 lecteurs sur le site du quotidien Sud sans compter les lecteurs du format papier – Journal télévisé de la RTS). En attendant la mise en ligne du site Web du Réseau et d'une parution plus régulière de plaquettes ou bulletin du Réseau (cf. encadré 3).

41. Par contre les opérations de communication en dehors de ces manifestations sont très peu développées. Autrement dit, il n'y a pas un véritable plan média pour rendre plus visible le Réseau.

<sup>5</sup> - L'épaisseur des traits est proportionnelle au volume des échanges et/ou du soutien obtenu.

Encadré 3 : Couverture plaquette du REPES



### 4.3 Niveau de réalisation et degré de convergence des plans d'action

42. Le taux de réalisation de plans d'action, même s'il est assez satisfaisant, doit être amélioré. En se référant au tableau 4, on peut constater la récurrence de certaines activités. Ce qui peut signifier qu'elles n'ont pas été totalement réalisées. Ou bien qu'elles sont reconduites à dessein, au lieu d'explorer d'autres domaines aussi pertinents.

Tableau 4 : Mise en œuvre des plans d'actions

Rubriques	Réalizations		
	2007	2008	2009 <sup>6</sup>
<b>Organisation et action parlementaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Elaboration question orale sur l'érosion côtière</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ 3 questions orales + 1 question écrite suite à la visite Réserve Delta</li> <li>✓ Interpellation ministres / gestion aire marine Abéné (Casamance)</li> <li>✓ Processus élaboration proposition loi / littoral</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Assemblée générale REPES</li> </ul>
<b>Appui technique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Préparation note technique</li> <li>✓ Rapport technique sur la visite des sites d'extraction de sable de mer</li> <li>✓ Conception logo REPES</li> </ul>		
<b>Formation / information / Sensibilisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Forum de Mbodiène</li> <li>✓ Mise à disposition des documents conventions internationales issues de Rio 92</li> <li>✓ Projection du film d'Al Gore « Une vérité qui dérange ». au théâtre national</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Conférence / santé zones humides, santé populations</li> <li>✓ Célébration J.M Zones humides</li> <li>✓ Forum des acteurs de l'environnement à Ziguinchor</li> <li>✓ Participation d'une député à vidéo conférence / lutte contre pollution environnement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Atelier / pêche</li> <li>✓ Atelier / énergie</li> <li>✓ Célébration Journée mondiale de l'Environnement</li> <li>✓ Célébration Journée OGM</li> </ul>
<b>Etudes</b>			<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Etude / inondations dans banlieue dakaroise</li> </ul>
<b>Développement partenarial et coopération</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Mission circulaire / mise en place Réseau régional : Gambie – Cap Vert – Mauritanie</li> <li>✓ Mise en place CREE – Ziguinchor</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Missions préparatoires de l'Atelier de Praia</li> <li>✓ Séance de travail avec Ambassade Pays-Bas</li> </ul>
<b>Visites de terrain – Voyages d'études – Rencontres internationales</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Visite des sites d'extraction du sable marin</li> <li>✓ 8<sup>e</sup> conférence des Parties de la Convention sur Désertification (Madrid)</li> <li>✓ 3<sup>e</sup> Forum Zone côtière africaine (Praia)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Visite Réserve biosphère transfrontalière Delta</li> <li>✓ Visite Aire protégée Abéné (Casamance) + Aire ornithologique Kalissaye + barrage Afinian + Centrale électrique Boutoute + Usine SUNEOR</li> <li>✓ Atelier Haut Niveau / changements climatiques (Bénin)</li> <li>✓ Colloque sur les baleines (Dakar)</li> <li>✓ Atelier régional / adaptation changements climatiques en AOC</li> <li>✓ Congrès UICN (Madrid)</li> </ul>	
<b>Médiatisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Compte rendus presse</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Projet de site web</li> <li>✓ Plaquette REPES</li> </ul>	

Sources : D'après UICN/AP, 2007 ; AP/REPES, 2008c ; AP/REPES, 2009

43. La matrice des investissements (actions) privilégiés par le REPES (tableau 5) semble militer en faveur de la seconde alternative sus évoquée. A savoir qu'il existerait des thèmes favoris ou favorisés, malgré l'existence de six commissions thématiques. A ce propos, les thèmes de la protection du littoral sont bien illustratifs de cette propension.

<sup>6</sup> - Le rapport annuel 2009 n'est pas disponible au moment de la présente évaluation.

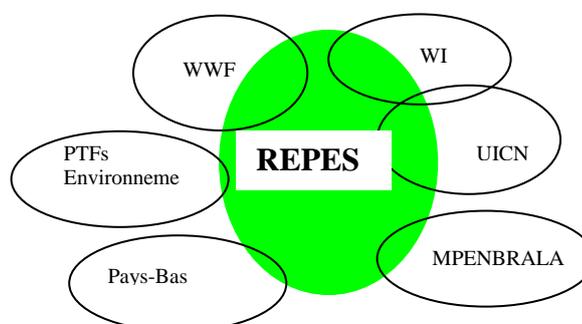
Tableau 5 : Synoptique de la courbe des actions les plus menées par le REPES.

Défense et protection environnement marin et côtier	+++++
Gestion des parcs	+++++
Gestion des eaux	+++++
Lutte contre pollution chimique	+++
Mobilisation de populations et OSC	+++
Reboisement	++
Interpellations de l'Exécutif	++
Reclassement de forêts et/ou de zones protégées	++
Mobilisation des élus	++
Lobbying	++
Opérations de communication	+
Plaidoyer	+
Suivi de l'application des lois et règlements, de la mise en œuvre engagements du Gouvernement	-
Gestion des déchets domestiques	.
Promotion biocarburant	.
Lutte contre pollution sonore	.

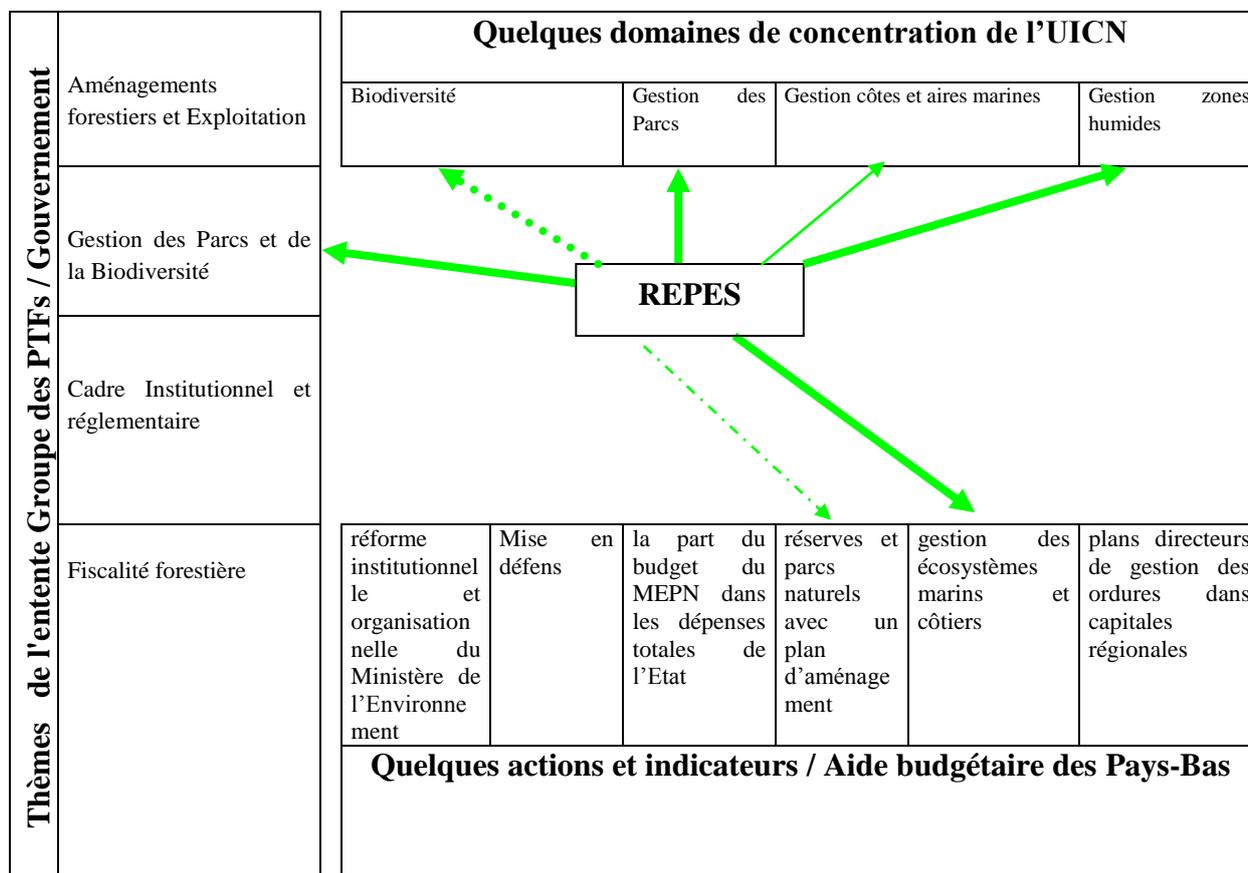
D'après i) UICN/AP, 2007 ; ii) AP/REPES, 2008c ; iii) AP/REPES, 2009a ; iv) REPES (2008a)

44. Le déficit de congruence entre les plans d'actions élaborés et/ou envisagés par le REPES avec certains référentiels en matière de politique et de gestion de l'ERN, peut être interprété comme le résultat d'un "effet d'entraînement par proximité" de l'UICN. Sans être exhaustifs, les éléments illustratifs (cf. § 6-7- 8) du degré de congruence des programmes du Réseau par rapport à certains de ses partenaires (schéma 3 et Matrice) montrent assez nettement une tendance dans les interventions privilégiées consciemment ou inconsciemment par le REPES. Il se trouve que lesdits domaines ou thématiques sont relativement "labellisés" UICN, WI, ou WWF.

Schéma 3 : Zones de convergence d'orientation et d'action du REPES



**Matrice de degré de congruence / prise en compte de quelques programmes et cadres référentiels par le REPES<sup>7</sup>**



#### 4.4 Fonctions assurées

45. Il est permis de dire que les trois fonctions essentielles que doit assurer une organisation pour être performante, efficace, ont été plus ou moins prises en charge par l'AP/RCEP au profit du REPES. Il s'agit d'abord de la Production d'un stock de connaissances techniques, d'informations élaborées par l'équipe d'AP. Mais ledit stock serait peu utile s'il ne faisait pas l'objet d'une transmission (formation) aux parlementaires. Afin que ces connaissances doivent être largement partagées, échangées (information / sensibilisation) pour accroître leur valeur ajoutée.

46. Le stock de production, même s'il n'est pas très important, reste quand même appréciable. Des questions écrites / orales ont été élaborées et déposées au bureau du Parlement. Mais elles n'ont pas été effectivement débattues en plénière. Plusieurs études et notes techniques ont été

<sup>7</sup> L'épaisseur et la continuité des traits sont proportionnelles à la fréquence et au volume des activités menées.

conçues, sans oublier les compte rendus. Le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des politiques et programmes adoptés par l'Assemblée Nationale n'ont pas été effectifs. Le processus d'élaboration d'une proposition de loi (sur le littoral) a été enclenché. Il n'a pas encore abouti. Il convient de relativiser la quasi inexistence de propositions de loi et le non examen des questions orales introduites par le REPES. De manière générale, les questions orales traitées par l'Assemblée en plénière sont assez peu nombreuses en 2008 et 2009 du fait de certaines tensions politiques qui ont ralenti le fonctionnement du parlement (destitution / démission de Macky Sall, Président de l'Assemblée). Quant aux propositions de lois, elles sont au total très peu nombreuses dans toute l'histoire du Parlement sénégalais.

47. La formation a aussi occupé une place assez importante dans les activités de l'AP. Il s'agit des différents ateliers et séminaires organisés. Les visites de terrain constituent aussi des moments de formation par le vécu.

48. La facilitation / dissémination des acquis du REPES a aussi fait l'objet de tentatives non négligeables même si le "taux de pénétration" des supports utilisés reste assez faible (cf. infra). En outre, on peut noter la diffusion d'une plaquette sur les principales activités du REPES (cf. encadré 3), un site web non encore fonctionnel.

#### **4.5 Quelques actions phares**

49. Pour une large part, les "Success Stories" du REPES (Encadrés 4 et 5 ) ont été obtenues suite à des visites de terrain. Quant à l'élargissement de la zone d'influence (hors du Sénégal) possible du REPES, il procède d'un leadership naissant, grâce notamment au dynamisme dont a fait montre l'équipe dirigeante appuyée par l'UICN et les AP. La décision d'instituer un "check off" illustre bien cette volonté des membres du REPES de disposer de moyens financiers propres.

50. A la suite de l'Atelier sur la pêche de la baleine, le REPES a eu et exprimé une différence d'appréciation par rapport à des autorités de l'Exécutif. Ceci peut être interprété comme un signe, un indice d'une conscience environnementale émergente chez les parlementaires capables d'assumer et de défendre leurs positions. Il en est de même de la pression exercée sur les autorités du Ministère de l'Environnement pour leur faire réfectionner les nichoirs du Parc du Djoudj. Hormis les contacts que l'équipe d'AP entretient avec des Directions et Services du Ministère en charge de l'Environnement, il pourrait être envisagé un "espace de rencontres" entre le REPES (en tant qu'association reconnue par le Ministère de l'Intérieur) et les autorités du MPENBRALA. De telles rencontres d'échanges pourraient bien aider à harmoniser des positions, mais surtout permettre de faire le point sur l'exécution des engagements souscrits par le Gouvernement. Elles viendraient s'ajouter ou suppléer le déficit de réponses aux questions orales ou écrites soumises par les voies classiques (respect par les parlementaires des rapports entre Exécutif et Législatif).

#### Encadré 4 : Actions et prises de position

- **Prises de positions et interpellations**
  - Prise de position contre la pêche des baleines (cf. Colloque international) quand les autorités du Ministère semblaient avoir une position autre
  - Suite visite Réserve Delta (Djoudj) le REPES soulève le problème de maintenance, de réfection des nichoirs notamment. Il développe un lobbying (lettre) près du Président de la République. Résultat : i) réparation des nichoirs – ii) Elargissement de la plateforme de 5000 à 9500 m<sup>2</sup>. Effet : dernier recensement des oiseaux migrateurs indique une croissance appréciable du nombre.
- **Visite de terrain intégrale**  
Lors du déplacement d'une délégation du REPES dans la région de Ziguinchor, diverses activités sont menées : a) Forum des acteurs de l'environnement ; b) Mise sur pied CREE ; c) Visites de sites sensibles (Aire protégée Abéné – Aire ornithologique Kalissaye – Centrale Boutoute – Usine SUNEOR – Barrage Afiniam qui dispose de 12 000 ha potentiels pour la riziculture ; mais barrage pas fonctionnel. Actions REPES : interpellations des autorités compétentes. Résultats : des mesures prises par ces dernières.
- **Engagement financier**  
Prélèvement automatique volontaire (check off) de 10 000 F / mois sur le salaire des membres du REPES

#### Encadré 5 : Elargissement de la zone d'influence

- Protocoles de coopération avec les élus locaux avec la mise sur pied de « Collectifs régionaux des Elus pour l'Environnement » comme lieu d'expérimentation de la gestion locale de l'environnement.
- Convention avec l'Association des amis de la Nature afin de permettre aux parlementaires, membres et anciens membres du REPES d'amplifier et de pérenniser leur engagement en faveur de l'environnement.
- Initiative de mise en place d'un Réseau régional des sept pays concernés par le PRCM (cf. Conférence de Praia)

## 5. Leçons apprises

51. La visibilité du REPES s'est accrue depuis la mise à sa disposition d'AP. A n'en pas douter, la zone et les domaines d'influence du REPES se sont notablement élargis depuis. Mais tous les effets escomptés n'ont pas été obtenus, même si d'autres non planifiés sont advenus et ont contribué à une relative plus value du REPES et de l'équipe d'AP.

### 5.1 Effets induits

#### 5.1.1 Effets planifiés

52. Parmi les effets prévus et obtenus, il y a quelques actions et prises de position de la part du REPES et de ses membres. Il est difficile de mesurer avec exactitude les effets des formations sur les CAP des membres ayant participé aux séminaires et rencontres, en particulier pour leur action parlementaire. Mais force est de constater que les visites ont provoqué des réactions et prises de positions de la part du REPES. A ce titre on peut mentionner le lobbying auprès du Président de la République afin de faire mener des travaux de réfection au Djoudj. Il y a aussi plusieurs déclarations et prises de positions.

53. Un autre effet obtenu est l'initiation de CREE. Ces collectifs constituent les premiers éléments d'un réseau national d'élus. En outre, il peuvent être considérés comme la première étape, le premier jalon de "cercles concentriques de regroupements". D'abord des coalitions régionales d'acteurs en faveur de l'ERN, puis une Coalition nationale, avant de renforcer le Réseau régional (international) des parlementaires des pays du PRCM (cf. § suivant).

54. A partir de l'exemple du Sénégal, des Réseaux nationaux ont été créés dans les pays concernés par le PCRM. A cela, il convient d'ajouter la création d'un Réseau régional regroupant les parlementaires de ces mêmes pays.

55. On peut observer les prémices d'une triangulation (Parlementaires – Vécu des populations relevé lors des visites de terrain – Autorités / Décideurs). Cet état de fait est porteur d'une nouvelle dynamique. Celle-ci ne sera plus verticale et essentiellement axée sur l'information / formation sur les politiques environnementales, mais elle sera triangulaire et permettra des échanges profitables à toutes les parties concernées et dans lesquelles chacun apportera sa contribution.

56. Plusieurs effets prévus n'ont pas été obtenus. Le nombre d'inclusions (prises en compte) de problèmes environnementaux dans d'autres domaines est quasiment nul. Les rapports et notes consultés ne documentent pas cette question. Ce qui laisse supposer qu'il n'y a pas eu sous la pression du REPES en tout cas.

57. Il en est de même pour le nombre d'actes de contrôle et de suivi posés. Hormis le cas de la demande de réfection des nichoirs du Djoudj, d'autres actes de contrôle et de suivi, n'ont pas été expressément notés

58. Le nombre d'initiatives parlementaires (propositions de loi – questions orales et écrites – interpellations) escompté pour la période 2007-2009, n'a pas été obtenu à proprement parler. Les initiatives dans ce domaine ne sont pas arrivées à terme.

59. Pour 2008, le budget du Département de l'Environnement a connu un accroissement de 7.444.411.073 f.CFA par rapport à celui de 2007 (cf. [www.fiances.gouv.sn](http://www.fiances.gouv.sn))<sup>8</sup>. Mais ledit budget ne représente que 1.57% du budget national. Autrement dit, le repère (2% du budget national) retenu par le Gouvernement en accord avec les Pays-Bas comme indicateur de performance dans le cadre de l'appui budgétaire, n'a pas été atteint.

### ***5.1.2 Effets non planifiés et obtenus***

60. A l'occasion des sessions budgétaires en particulier, on observe de plus en plus de recours à des chercheurs sur l'Environnement comme personnes-ressources pour préparer les argumentations et interventions en plénière et/ou en commission. Il s'installe une sorte d'émulation entre parlementaires. Chacun cherche à impressionner ses collègues et/ou mandants.

61. Du fait de l'utilisation assez fréquente du local situé au siège de l'UICN, il s'est développé une collaboration spécifique et enrichissante. Sans que l'on puisse dire que les AP sont partie intégrante du personnel UICN, ils apportent en tant que de besoin, quelques appuis techniques à l'équipe de direction. Compte tenu de l'expérience que l'équipe de l'UICN a acquise en

---

<sup>8</sup> Nous n'avons pas pu disposer des données pour le budget 2009.

matière d'organisation de rencontres et séminaires, elle fournit conseils et assistance aux AP quand il s'agit d'organiser et de gérer des déplacements hors de Dakar. En somme, il y a un flux à double sens et mutuellement enrichissant. Cependant il importe de veiller à ce que cette situation ne soit pas source de biais et/ou dysfonctionnements dans le travail des AP.

62. Selon les responsables du REPES, il a été noté plusieurs demandes de participation de parlementaires non membres du Réseau à l'occasion de séminaires organisés par ce dernier (cf. par exemple le séminaire sur l'Energie). C'est là un effet d'entraînement à maintenir et à valoriser pour une plus grande visibilité du REPES.

## **5.2 Facteurs de réussite / de contreperformance**

### **5.2.1 Facteurs handicapants**

63. Sans aucun doute, les fortes tensions politiques au sein de l'Assemblée, constituent un facteur bloquant, ou tout au moins de ralentissement dans le fonctionnement du Réseau. En effet, durant de telles périodes, les membres sont plus préoccupés à résoudre des contradictions politiques, qu'à mener des activités au profit du Réseau.

64. Un autre facteur qui ne facilite pas les performances escomptées est le relatif inflexibilité de l'approche plaidoyer retenue au moment de la mise en place du REPES. L'on observe que les actions de plaidoyer sont beaucoup moins importantes que les rencontres de validation des politiques présentées par l'Exécutif.

65. Si les AP sont davantage concentrés sur des actions techniques (rédaction de notes – de compte rendu – études – facilitation du fonctionnement du REPES), ils peuvent difficilement développer d'autres activités pourtant nécessaires. Parmi celles-ci, il y a la formation (capacitation) et la mise en œuvre de techniques de plaidoyer, de mobilisation sociale, de lobbying.

66. Un autre facteur limitant est le relatif déficit de zones de convergence entre plans d'actions REPES et autres acteurs et partenaires pertinents, notamment les PTFs et plus spécifiquement, les Pays-Bas. Les ententes entre lesdits PTFs et le Gouvernement, si elles sont très insuffisamment prises en compte, peuvent constituer des sources de mésentente, voire de mesures de rétorsion préjudiciables au bon déroulement des programmes. En d'autres termes, quand bien même les Parlementaires n'ont pas en charge la mise en œuvre de la plupart de ces ententes, ils devraient pouvoir faciliter leur mise en œuvre et notamment le respect des échéanciers.

67. Une forte influence de l'UICN et de son plan d'actions dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes d'activité du REPES, peuvent être facteur d'éventuels dysfonctionnements. Au lieu de jouer un rôle d'organisation-ressource, d'organisation facilitatrice, l'UICN apparaît involontairement comme "organisation tutrice", indispensable accompagnatrice. Ce qui peut freiner un tant soit peu le développement, l'exploitation d'autres créneaux. Quand bien même un large spectre d'activités et de domaines est ciblé par cinq

commissions du REPES (REPES, 2008), force est de constater que pour l'essentiel, les activités effectivement réalisées relèvent, dans une large part, de domaines prioritaires pour l'UICN.

### **5.2.2 Facteurs de facilitation**

68. La fluidité et la permanence du flux d'informations vers les membres est un premier facteur de facilitation. Elle concourt notamment à une mobilisation constante des membres et partenaires (cf. par exemple la mise à disposition d'un Tableau des Opérations Environnementales"§ 32).

69. Le potentiel techno-administratif (cf. profils de certains parlementaires) dont dispose le Réseau semble sous estimé et sous utilisé. En le mettant à contribution (personnes-ressources pour des études, des communications) on les fidélise mieux.

70. En fédérant les différents réseaux de parlementaires sur l'environnement existant au niveau sous régional on peut disposer d'un puissant levier pour aider à rééquilibrer les rapports de force Exécutif / Législatif dans lesdits pays. En effet, si chaque pouvoir législatif national peut être relativement très dominé, le renforcement de leurs zones de synergie peut avoir des effets de renforcement de leurs forces propres. Mais ce processus doit se faire par étapes : renforcement du niveau local du partenariat des Réseaux – mise en place de coalitions au niveau national – fédération des actions nationales respectives.

71. Une plus grande inter-connectivité du REPES peut être source de profits organisationnels, de plus d'efficacité. Ainsi, en multipliant les opportunités de contacts, d'échanges, le Réseau augmente ses possibilités de bonification, de renforcement. Par exemple les membres peuvent mettre à profit leur appartenance à des Groupes d'amitié (structures de l'architecture organisationnelle du Parlement) pour promouvoir et défendre des positions et préoccupations du REPES.

### **5.2.3 Coûts / efficacité – Avantages comparatifs**

72. L'examen des rapports coûts/efficacité de quelques supports d'information et/ou de formation, laisse apparaître des différences qui doivent inciter à privilégier des supports au détriment d'autres. La plupart des outils informatiques utilisés (Plaquette – compte rendu dans la presse écrite – etc.) peuvent bien avoir un impact. Mais celui-ci reste assez faible par rapport à une population assez largement non scolarisée. En adoptant un véritable plan média qui inclurait davantage de présence dans les médias et des "opérations Com" (aides à des populations – à des écoles – etc.), l'AP aiderait à rendre le REPES plus visible dans l'espace médiatique. Sous ce rapport, le REPES pourrait négocier par exemple des interviews et/ou débats dans les grandes radios mais aussi dans des stations communautaires. Le Réseau gagnerait aussi à commanditer des contributions dans les pages "opinion" de la presse écrite. En outre, les visites de terrain ont un coefficient coûts/efficacité plus élevé que les séminaires et ateliers dans des hôtels, surtout hors de Dakar.

73. Par rapport à la Mission d'assistance parlementaire de novembre / décembre 2006 (cf. § 13), l'AP présente un avantage comparatif certain. En inscrivant son action dans une durée plus longue (trois ans), le Programme AP/RCEP a plus de chances d'avoir un impact sur les parlementaires.

74. Il en est de même par rapport à l'expérience AP/FNUAP. L'expert mis à la disposition (pas à plein temps à Dakar) du Réseau population, était un expatrié. Du coup, il pouvait ne pas être très imprégné de certaines spécificités sénégalaises. Ce qui n'est pas le cas des Assistants du Programme d'appui au REPES. Grâce à leur connaissance et pratique, ils arrivent à mieux contourner certaines difficultés administratives et/ou politiciennes.

75. Le statut des AP présente aussi un avantage comparatif face à d'éventuelles tentatives de récupération politique. Le professionnalisme les protège et les prémunit de certains biais que ne manque pas de produire des contacts plus ou moins permanents avec des hommes politiques, souvent très partisans.

76. Le REPES est le seul réseau de parlementaires sénégalais à détenir un récépissé d'association délivré par le Ministère de l'intérieur. Ceci peut être valorisé pour la jonction avec des organisations de la société civile dans une perspective de mise en place d'une Coalition d'acteurs pour la défense de l'environnement et des ressources naturelles.

#### ***5.2.4 Reproductibilité et internalisation des acquis***

77. A n'en pas douter, le partenariat REPES / ASAN ouvre des possibilités de porter à une échelle plus grande les C.A.P acquises par les membres du Réseau. En effet, en tant que membres de l'ASAN, ils peuvent continuer et pérenniser leur engagement même après cessation de leurs fonctions de parlementaires. Car, dans la plupart des cas, ils continuent leurs activités politiques dans les collectivités locales (Conseil régional – Conseil municipal – Conseil rural).

78. D'anciens parlementaires, membres du REPES ont effectué des réinvestissements de leurs acquis. C'est par exemple le cas de cet élu local effectivement mobilisé pour un Projet de Gestion du Delta du Saloum et le Projet Plus Belles Baies du Monde. Le REPES pourrait étudier la possibilité de les mobiliser après leur départ du Parlement, en faisant d'eux par exemple, des membres associés du Réseau. Un tel dispositif pour maintenir un tant soit peu leur engagement en faveur des questions d'ERN.

79. Le REPES apparaît selon des responsables de l'Assemblée comme l'un des réseaux de parlementaires les plus actifs et les performants. Il associe et informe largement les services administratifs de l'Assemblée. Ce qui n'occulte pas cependant le débat sur l'insertion ou non des Réseaux dans le dispositif organisationnel du Parlement. Les tenants d'une institutionnalisation avancent comme arguments : la rationalisation du nombre et de l'organisation des Réseaux – un meilleur contrôle de leurs exécutions budgétaires – leur caractère trop informel. Quant à ceux qui sont favorables au maintien du statu quo, ils mettent

en avant l'autonomie de fonctionnement qui génère divers profits (cf. plus haut), avec en moins les inconvénients d'un "tutorat" comme celui que subiraient les Commissions techniques institutionnelles.

80. Ce statut et le mode d'adhésion en vigueur aident le REPES à rester un "lieu de dialogue, de pacification de l'Assemblée nationale pendant des périodes de tension politique entre majorité et opposition parlementaire" selon le mot du président du Réseau. Le réseau n'obéit pas à une composition selon des quotas à l'image des commissions techniques. Ce qui lui donne plus d'autonomie de recrutement, de pensée et d'action.

### ***5.2.5 Du montage institutionnel de l'AP***

81. Le montage institutionnel du Programme d'AP/RCEP est-il suffisamment pertinent et efficace ? Le dispositif en place présente quelques signes d'une sorte de "tutelle" technique avec des effets d'entraînement qui peuvent créer des dysfonctionnements ultérieurs. Par exemple les programmes d'action de l'UICN peuvent "étouffer" plus ou moins des initiatives du REPES hors "domaine de concentration" de l'UICN.

82. Bien sûr que ledit montage présente des avantages comme par exemple la traçabilité des financements reçus. Il permet aussi de profiter du réseau partenarial de l'UICN.

83. Afin d'éviter que les activités du REPES ne soient fortement influencées par le plan d'action propre à l'UICN, il importe de diversifier et de valoriser d'autres espaces et thématiques d'investissement, ainsi que d'autres organisations-ressources pour le REPES.

## **6. Recommandations fortes**

84. Etudier les voies et moyens de disposer d'un dispositif permanent d'AP pour i) la mise à niveau / information des parlementaires, ii) l'appui technique (mise à disposition de documentation pertinente – rédaction de notes –analyses), iii) l'initiation aux techniques de lobbying et de plaidoyer. Ce qui suppose que les AP bénéficient eux-mêmes d'un renforcement de capacités dans ces domaines.

85. Comme corollaire de la recommandation précédente, le REPES devrait contribuer à la mise en place d'un Fonds pour le recrutement et la prise en charge d'un pool d'AP au sein du Parlement. Ce qui reviendrait à trouver les moyens de pérenniser et de diversifier l'expérience de l'AP/RCEP. Un tel fonds (basket funds) dont le statut et le mode de gestion restent à déterminer, pourrait être alimenté par diverses contributions dont notamment celles des parlementaires eux-mêmes.

86. Le REPES gagnerait à préserver son statut et le mode d'adhésion de ses membres afin de minimiser les tentatives d'instrumentalisation et de vassalisation. Ce qui lui permettra de mieux jouer son rôle d'aiguillon, de groupe d'intervention et de pression en faveur de l'ERN.

87. Le REPES doit renforcer les zones de synergie d'actions entre les parlementaires et les élus locaux en multipliant et en dynamisant les CREE. Non seulement de telles "Coalitions" peuvent aider à une prise en charge intégrale (horizontale et verticale) des problèmes environnementaux dans les politiques et programmes déroulés dans les collectivités, mais elles renforcent le rôle de contrepoids des élus (nationaux et locaux) pour un meilleur équilibre entre les Pouvoirs.

88. Le REPES doit être plus à l'écoute des ententes Gouvernement / PTFs "Environnement" afin de mieux les intégrer dans ses plans d'action d'une part, et/ou de contribuer à les faire prendre en charge par les autorités concernées d'autre part.

89. Le Réseau gagnerait à rendre plus effectif et durable le leadership des parlementaires en matière d'environnement et de ressources naturelles. Pour ce faire i) multiplier les actions en vue d'une plus grande mobilisation des populations pour la défense de l'ERN, ii) renforcer le contrôle parlementaire en veillant notamment à ce que les questions orales et/ou écrites soient effectivement débattues ; iii) travailler à l'émergence d'une large Coalition incluant des organisations de la Société civile comme le CONGAD, le Forum civil, etc. afin d'amplifier l'action parlementaire et espérer atténuer la prépondérance de l'exécutif. (Cf. Plateforme des Acteurs Non Etatiques pour le Suivi de l'Accord de Cotonou). L'UICN resterait comme principal et non unique facilitateur dudit processus. Au demeurant, elle serait en conformité avec ses nouvelles orientations d'action (appui conseil – plaidoyer – veille environnementale). En outre, une telle dynamique serait éligible dans le cadre de "l'Appui budgétaire générale" envisagée par la Coopération néerlandaise au Sénégal (cf. AP/RCEP, 2009b).

90. Compte tenu du caractère transfrontalier des problèmes environnementaux, le REPES gagnerait à travailler (après l'extension des CREE et la mise en place d'une forte Coalition nationale), au renforcement et à l'élargissement du "Réseau régional des parlementaires" mis en place à Praia. En adoptant la "stratégie de la tâche d'huile", le noyau que constituent les sept pays du PRCM, serait élargi à des pays non côtiers mais appartenant à la sous-région (Mali – Burkina – Niger – etc.). Une tel regroupement pourrait faciliter entre autres, l'adoption d'une sorte "d'OHADA de l'environnement". Sans nul doute, il aiderait aussi à moins fragiliser les Réseaux nationaux par rapport à leurs Exécutifs respectifs.

## **7. Eléments de conclusion - Perspectives**

91. A n'en pas douter, le REPES a enregistré des acquis fort appréciables depuis la mise à disposition d'Assistants parlementaires. Toutefois, si une nouvelle phase du Programme d'AP est retenu, ces acquis encore assez fragiles, doivent être consolidés et mieux être amplifiés, diversifiés. Des opportunités existent bien pour ce faire.

92. Les échanges fructueux, le consensus semblent plus faciles à obtenir dans les Réseaux que dans les Commissions réglementaires. Car le Réseau est un révélateur de besoins d'expression

*Rapport final de l'évaluation du Programme d'AP/RCEP au Sénégal*

plurielle, d'actions que ne permettent pas toujours le formalisme de certains organes du Parlement. En conséquence, il importe de préserver et de fortifier cet espace d'échanges, de bouillonnement d'idées (brainstorming). Surtout parce qu'à n'en pas douter, il y a eu un infléchissement notable dans les activités privilégiées par le REPES depuis la mise en place du Programme d'Assistance parlementaire. Il y a eu notamment beaucoup plus de visites de terrain (ce qui est très formateur pour les parlementaires), sans compter des partenariats porteurs qui ont été conclus. Dès lors, il serait intéressant de diversifier et d'amplifier cette dynamique partenariale doublée de visites de proximité en vue de mieux identifier avec les populations, leurs préoccupations en matière d'environnement. Se faisant, on peut mieux les mobiliser, surtout quand on dispose d'un important levier qu'est une coalition de défense et de protection de l'ERN.

93. Le dispositif (AP/RECEP) mis en place est pertinent. Il a permis d'obtenir des résultats tangibles. Pour les porter à une échelle plus importante, voire nationale et sous régionale, certains réajustement semblent nécessaires. D'abord une réorientation assez nette des programmes d'action qui doivent couvrir un plus large spectre d'activités et prendre davantage en charge le travail de lobbying, de plaidoyer, mais aussi et surtout le suivi de l'application des lois et mesures. Ensuite les animateurs du Réseau gagneraient à s'inscrire dans un réseautage plus diversifié et porteur (mise en place d'une large coalition nationale en particulier). Enfin, davantage de ressources (organisationnelles – humaines – financières – matérielles) sont à mobiliser pour espérer une amplification et une pérennisation de l'Assistance parlementaire au Sénégal. C'est là un des principaux objectifs qui pourraient être fixés pour un nouveau cycle du Programme d'Assistance parlementaire.

## Annexe 1 : Documentation et personnes-ressources

### A) Documentation consultée

- Ambassade Pays-Bas (2009). *Points de Discussions avec le MPENBRALA / Groupe de bailleurs de fonds " Environnement"*, Dakar
- Ambassade des Pays-Bas (post 2004). *Fiches de description des indicateurs de performance relative à l'Appui budgétaire*, Dakar
- AP/ REPES (2008a). *Compte rendu de la journée mondiale des zones humides : les parlementaires s'engagent dans le processus d'élaboration de la politique nationale des zones humides*, Dakar
- AP/REPES (2008b). *Plan d'actions de la Commission gestion des zones humides et ressources en eau (CGZH/RE)*
- AP/REPES (2008c). *Rapport annuel d'activités*, Dakar
- AP/REPES (2009a). *Plan de travail annuel*, Dakar
- AP/REPES (2009b). *Compte-rendu séance de travail entre délégation REPES et Ambassadeur des Pays-Bas*, Dakar
- Dumons B. (2006). *Parachutés et 'hommes du cru' : les réseaux parlementaires socialistes dans la Saône-et-Loire de l'entre-deux-guerres*, *Politix*, 76, pp. 121-141
- FNUAP-Sénégal, *Plaidoyer et création de réseaux* ([www.fnuap.sn/reseaux.htm](http://www.fnuap.sn/reseaux.htm) 23/9/09)
- MEFP (2006). *Rapport de fin de mission des Assistants parlementaires du Projet de Renforcement des Capacités de Responsabilité Financière et de Transparence (PRECAREF)*, Dakar
- MEFP (2008). *Projet de loi de finances pour 2008* ([www.finances.gouv.sn](http://www.finances.gouv.sn) 25/9/2009)
- REPES (2008a). *Plan d'action quadriennal du REPES – 2007-2011*, Dakar
- REPES (2008b). *Statuts et Règlement intérieur du REPES*, Dakar
- REPES (Sd), *Répertoire des membres du Réseau des parlementaires pour l'Environnement*, Dakar, Assemblée nationale – XIe législature
- UICN / AP (2007). *Rapport d'activités 2007 des Assistants parlementaires*
- UICN / RPSPE (2005). *TdR de l'Atelier national de formation des parlementaires sur le développement durable, les conventions internationales issues du Sommet de Rio et sur les programmes du NEPAD-Environnement*, Saly 14-16 juin 2005
- UICN/REPES (2007). *Bilan succinct des activités du Réseau*
- UICN/REPES (2008). *Plan de travail des Assistants parlementaires pour 2008*

### Sites Web :

- [www.plateforme-ane.sn](http://www.plateforme-ane.sn)
- [www.iucn.org](http://www.iucn.org)
- [www.assemblee-nationale.sn](http://www.assemblee-nationale.sn)
- [www.finances.gouv.sn](http://www.finances.gouv.sn)
- [www.fnuap.sn](http://www.fnuap.sn)

**B) Personnes rencontrées**

- Dia Yaya. Sénateur, membre du REPES
- Diallo Alioune, Chargé de Programme, Ambassade des Pays Bas à Dakar
- Diallo Joséphine (Mme), Secrétaire Général de l'Assemblée nationale
- Diouf Amadou Mactar, Coordonnateur des Programmes, UICN
- Guissé Pathé, Sénateur, membre du REPES
- Jan Hijkoop, Premier Secrétaire / Chef Adjoint de la Coopération, Ambassade des Pays Bas à Dakar
- Kane Racine, Chef de Mission UICN
- Niang Mbaye, Député, membre du REPES
- Sarr Famara, Ancien député, ancien membre du REPES et du Réseau Population et Développement
- Sèye El Hadji Ballé, Assistant parlementaire REPES / UICN
- Sneller G.A.A. (Mme) Chef de la Coopération, Ambassade des Pays Bas à Dakar
- Sy Omar, Assistant parlementaire / REPES / UICN
- Thiam Amadou Lamine, Député, Président du REPES
- Thiam Samba Diouldé, Député, membre du REPES

## Annexe 2 : Extraits des TdR de l'évaluation

### I. Contexte et justification de la mission

A l'instar des autres pays sahéliens, le Sénégal connaît des problèmes d'environnement préoccupants dont les principaux sont la forte concentration des populations, la surexploitation des ressources naturelles, la pollution, les conséquences des changements climatiques, des comportements préjudiciables à l'Environnement...

Le réseau des parlementaires pour l'environnement regroupe plus de 70 députés issus de toutes les sensibilités politiques représentées à l'Assemblée Nationale. Il est sous la tutelle administrative de la Commission du Développement Rural, de l'Aménagement du Territoire et de l'environnement.

En général, le député sénégalais n'a pas une bonne maîtrise des sujets techniques et de leurs enjeux réels, notamment ceux relatifs à l'environnement et à la gestion des ressources naturelles. Malgré cela, il lui revient de voter les lois, de ratifier les conventions et d'avaliser ainsi les politiques dans ces domaines, au nom des populations qu'il représente.

La conséquence est que le contrôle et le suivi que l'Assemblée Nationale devrait exercer sur les politiques et programmes proposés par le Gouvernement, n'est pas effectif, les députés ne disposant pas de l'expertise nécessaire pour assurer une intervention en connaissance de cause.

A la suite de différentes sessions d'informations et de formation des députés, organisées par l'UICN, le Réseau des Parlementaires pour l'Environnement, en collaboration avec la commission environnement, développement rural et aménagement du territoire, avait sollicité l'UICN et la Coopération néerlandaise pour avoir deux (2) assistants parlementaires en environnement. Ceux-ci ont sélectionnés à l'issue d'un appel à la candidature et mis à la disposition du Réseau des Parlementaires pour l'Environnement par l'UICN, avec l'appui financier de l'Ambassade du Royaume des Pays Bas à Dakar.

Cette mise à disposition d'assistants parlementaires en environnement visait les objectifs suivants:

- Le renforcement des connaissances des parlementaires dans le domaine de la gestion de l'environnement et des ressources naturelles ;
- La constitution du réseau comme instance de réflexion, d'information et de sensibilisation autour des enjeux majeurs de la sauvegarde du patrimoine naturel du Sénégal ;
- Le suivi du vote et de l'application des lois, traités et conventions sur l'environnement et la gestion des ressources naturelles ;
- La proposition de lois nouvelles et la facilitation de l'adoption / ratification des traités et conventions dans ce domaine.

### 2. Objectifs de l'évaluation

A travers le présent programme, il s'agissait de positionner les assistants comme des relais à la diffusion d'informations environnementales crédibles et efficaces. Les députés disposeraient ainsi d'une expertise de proximité leur permettant de s'informer et d'intégrer les préoccupations environnementales dans les différentes politiques et orientations stratégiques approuvées par l'Assemblée Nationale et d'influencer positivement le vote de budgets conséquents pour l'environnement<sup>9</sup>.

Le but de l'évaluation sera de mesurer les impacts et limites des différentes interventions qui ont été menées dans ce cadre et qui ont porté sur les axes stratégiques suivants :

- Formation/Information des parlementaires sur des sujets portant sur l'environnement et la gestion des ressources naturelles et le développement durable ;

<sup>9</sup> L'augmentation graduelle du budget du Ministère de l'environnement fait partie des indicateurs figurant à la matrice d'évaluation de l'appui budgétaire que les Pays-Bas accordent au Sénégal.

- Visites d'échanges et de partages d'expériences ;
- Mise en place de liens de collaboration entre le Réseau des Parlementaires pour l'Environnement et les commissions scientifiques et techniques de l'UICN ;
- Préparation des questions orales et écrites à l'assemblée nationale sur des sujets environnementaux d'actualité ;
- Préparation d'études, d'avis techniques et de notes de synthèse ;
- Rencontre interparlementaires régionales et sous-régionales sur la gestion transfrontière des ressources naturelles ;
- Suivi et évaluation de la mise en œuvre des politiques et programmes adoptés par l'Assemblée Nationale sur l'environnement et la gestion des ressources naturelles.

### 3. Mandat du consultant

En plus de l'évaluation de l'impact des interventions susmentionnées, le Consultant évaluera également l'appui scientifique, pédagogique, technique, méthodologique et organisationnel que les deux assistants ont eu à apporter aux parlementaires à travers des activités comme :

- La recherche et la mise à la disposition des parlementaires des informations utiles à leurs activités ;
- L'élaboration des plans d'action, des termes de référence d'études, de protocoles d'accords avec des partenaires ;
- La conduite d'analyses sur les questions environnementales intéressant les députés ;
- La rédaction d'avis techniques, de notes et de rapports de synthèse ;
- L'aider à l'élaboration des propositions de lois et des questions orales ou écrites initiées par les parlementaires ;
- La préparation, l'organisation et le suivi des rencontres des parlementaires sur l'environnement, les sessions de formation, les visites de sites écologiques ou toute autre manifestation décidée par le réseau ;
- Le développement d'outils de suivi-évaluation ou d'instruments pour la constitution de dossiers d'enquêtes parlementaires sur l'environnement.

Le consultant devra évaluer également la collaboration entre l'UICN et le Réseau et formuler des recommandations quant à la suite du programme.

### 4. Résultats attendus :

- Un rapport d'évaluation détaillé et documenté sur les activités des assistants parlementaires est disponible;
- Des recommandations pertinentes sont formulées à l'endroit de l'Ambassade sur la manière de poursuivre l'appui et le partenariat à travers l'UICN.

### 5. Durée de la consultation

La durée de l'évaluation est fixée à 12 jours de travail dans une période de trois semaines.

### 6. Calendrier de la consultation

*Semaine 1* : Démarrage de la mission, validation des TDR et de la méthodologie, prise de contact avec les différentes personnes concernées par l'étude, collecte des informations et documents, analyse de la documentation.

*Semaine 2*: Finalisation de l'analyse et remise d'un rapport provisoire. Présentation des conclusions à l'Ambassade pour recueillir ses observations et commentaires.

*Semaine 3* : Sur la base des commentaires, observations et précisions reçus, le consultant procédera à la finalisation de son rapport d'évaluation et le soumettra à l'Ambassade des Pays-Bas.

.....

*Rapport final de l'évaluation du Programme d'AP/RCEP au Sénégal*